

SRAS-CoV-2 : Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19/GMF

AVIS INTÉRIMAIRE

29 septembre 2021 – Version 3.0

Veillez porter une attention particulière à l'ensemble du document, puisque les changements sont trop nombreux pour les indiquer en jaune.

Préambule

Ce document présente des recommandations générales sur le nettoyage et la désinfection en contexte de pandémie de COVID-19. Il s'adresse spécifiquement aux cliniques médicales, aux groupes de médecine de famille (GMF) et aux cliniques de dépistage COVID-19 (CDD) hors milieux hospitaliers. Ces mesures peuvent également s'appliquer aux cliniques externes des milieux hospitaliers. Ces recommandations ont pour but de guider ces milieux afin d'utiliser une méthode adaptée et optimale en matière d'hygiène et salubrité. Ces recommandations sont basées sur les connaissances actuelles de la COVID-19 et actualisées en fonction des documents produits par des organisations provinciales et nationales.

Selon une revue récente de la littérature effectuée par l'équipe en santé environnementale de l'INSPQ, la majorité des études épidémiologiques confirment que les fomites (surfaces) ne constitueraient pas un mode de transmission significatif de la COVID-19. L'environnement ne constitue donc pas un vecteur d'importance de la maladie. Quoiqu'aucun cas de transmission humaine clairement et spécifiquement attribuable au contact avec les surfaces n'ait été noté dans la littérature, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ainsi que certaines revues de la littérature scientifique ont conclu que ce mode de transmission demeure possible. Quant aux Centers for Disease Control and Prevention (CDC), ils estiment que le risque de transmission du SRAS-CoV-2 lié aux fomites est faible (Huot *et al.*, 2021).

Ainsi, dans le contexte où la transmission du SRAS-CoV-2 par les fomites demeure possible, le nettoyage et la désinfection des surfaces constituent tout de même une étape importante afin d'éliminer des surfaces ce virus, mais également tout autre agent pathogène (ex. : Influenza, gastroentérite, bactéries multirésistantes) pouvant être transmis aux usagers ou aux travailleurs de la santé (TdeS) via cette voie.

Le nettoyage et la désinfection sont donc complémentaires aux autres mesures de prévention et contrôle des infections (PCI).

Ce document doit être consulté en complémentarité avec les directives ministérielles et les documents suivants :

- ▶ [Cliniques médicales/cliniques externes/cliniques COVID-19/GMF - Mesures de prévention et contrôle des infections](#) (INSPQ, 2021)
- ▶ La [directive ministérielle DGILEA-003](#) (MSSS, 2021b)
- ▶ [Cliniques médicales de première ligne : Modalités à mettre en place et rappels importants](#) (MSSS, 2021a)
- ▶ [Lignes directrices en hygiène et salubrité](#) (Hygiène et salubrité au regard de la lutte aux infections nosocomiales, 2006)
- ▶ [Désinfectants et désinfection en hygiène et salubrité : principes fondamentaux](#) (Massicotte *et al.*, 2009)

Définitions

Surface à potentiel élevé de contamination (surface fréquemment touchée ou surface « high touch ») : Toute surface ou matériel pouvant être potentiellement en contact avec l'utilisateur ou un travailleur de la santé, incluant les surfaces susceptibles d'être contaminées par le sang ou les liquides biologiques (ex. : table d'examen, chaise des salles de consultation, poignée de porte, bouton d'ascenseur, lavabo, robinetterie, etc.).

Surface à faible potentiel de contamination (surface non fréquemment touchée ou surface « low touch ») : Toute surface ou matériel peu susceptible d'être en contact avec un usager ou un travailleur de la santé (ex. : plancher, haut des murs, haut des armoires, rideaux et toile de fenêtre, etc.).

Nettoyage : Opération qui consiste à enlever les saletés, poussières et autres substances pouvant héberger des microorganismes. La propreté est l'objectif visé par le nettoyage.

Fomite : Surface et objet inanimé.

Détergent : Produit doté de propriétés tensioactives qui facilitent l'enlèvement des souillures.

Désinfection : Opération au résultat momentané, permettant d'éliminer ou de tuer les microorganismes ou d'inactiver les virus indésirables portés par les milieux inertes contaminés.

Désinfectant : Agent antimicrobien dont l'utilisation peut permettre d'éliminer ou de tuer les microorganismes indésirables sur une surface inanimée (ex. : table, plancher, toilette).

Produits pour le nettoyage et la désinfection

Le nettoyage permet d'éliminer la matière organique, les souillures ou autres matières qui hébergent des microorganismes et nuisent à l'action du désinfectant. Cette opération permet de réduire la charge microbienne sur une surface. L'utilisation d'un produit ayant une capacité de détergence et l'action mécanique sont essentielles pour assurer un nettoyage adéquat afin d'obtenir une désinfection subséquente optimale.

Deux principaux types de produits de nettoyage des milieux de soins sont disponibles sur le marché : les détergents et les détergents-désinfectants. L'utilisation d'un simple détergent permettra d'enlever la souillure, mais ne tuera pas la flore microbienne. La contamination risque alors de s'étendre à d'autres surfaces. C'est pourquoi l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant est préférable, même si ce dernier peut perdre une partie de son efficacité en présence de matière organique.

- ▶ Pour l'opération de nettoyage, utiliser un produit détergent (ex. : produit prêt à l'emploi ou produit à diluer). Si un produit détergent-désinfectant est utilisé, celui-ci peut servir pour l'opération de nettoyage et pour l'opération de la désinfection. Cependant, deux opérations distinctes sont nécessaires : une première pour retirer les souillures (nettoyage) et une seconde pour désinfecter (désinfection).
- ▶ Effectuer la désinfection à l'aide d'un produit approuvé pour un usage hospitalier, reconnu efficace (virucide pour le coronavirus) et homologué (numéro d'identification d'une drogue (DIN) par Santé Canada (produit habituel ou solution chlorée). Afin d'en savoir davantage sur les produits approuvés, se référer au site du gouvernement du Canada [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée.](#)

- ▶ En se servant de la fiche signalétique du produit et du Répertoire toxicologique de la CNESST (Reptox), choisir les produits présentant le moins de toxicité et d'effet allergène pour l'utilisateur et pour le TdeS et pour lesquels le port d'un ÉPI est peu ou pas nécessaire. Au besoin, consulter l'équipe de santé au travail régionale.
- ▶ Suivre les instructions du fabricant des produits utilisés (concentration, temps de contact, méthode d'application) afin d'en faire un emploi sécuritaire et efficace.
- ▶ Ne pas mélanger différents produits.
- ▶ Éviter d'utiliser des produits sous forme de vaporisation, ceux-ci pouvant exacerber certains problèmes respiratoires chez les usagers et les travailleurs (Huot *et al.*, 2021).

Matériel requis pour le nettoyage et la désinfection

Ceci constitue une liste non exhaustive.

- ▶ Linge de nettoyage et/ou lingettes désinfectantes
- ▶ Produits détergents-désinfectant
- ▶ Tampons ou vadrouille permettant le nettoyage et la désinfection humide des sols
- ▶ Équipement de protection individuelle (ÉPI) (doit être adapté à la situation : préparation d'un produit, désinfection de l'environnement). Afin d'assurer sa sécurité, le TdeS doit avoir l'ÉPI nécessaire à la tâche à accomplir.
 - ▶ Masque médical à usage unique
 - ▶ Gants de protection jetables recouvrant le poignet
 - ▶ Blouse de protection à manches longues jetable ou lavable
 - ▶ Protection oculaire (écran facial ou lunettes protectrices)

Il est recommandé de réserver du matériel de nettoyage et de désinfection exclusivement pour les locaux et surfaces présentant un risque plus important de contamination de COVID-19 (ex. : locaux utilisés pour un cas suspecté ou confirmé de COVID-19).

Procédure de nettoyage et de désinfection

Principes de base

- ▶ Respecter en tout temps les pratiques de base de PCI et de santé au travail (SAT) pour la protection du travailleur.
- ▶ S'assurer que les utilisateurs d'un produit ont reçu la formation adéquate et l'utilisent de façon sécuritaire.
- ▶ Établir des méthodes de travail sécuritaires en fonction des produits utilisés et de la nature de la tâche à effectuer.
- ▶ Réaliser l'étape du nettoyage pour retirer les souillures avant celle de la désinfection. Les souillures peuvent inhiber l'action du désinfectant.
- ▶ Nettoyer et désinfecter immédiatement les surfaces visiblement souillées de sang ou d'autres liquides organiques (ASPC, 2021)
- ▶ Réduire l'encombrement des salles d'examen, des différentes surfaces dans les salles d'examen et de toutes les zones communes pour faciliter le nettoyage et la désinfection (ASPC, 2021).

Avant d'effectuer le nettoyage et la désinfection

- ▶ Procéder à l'hygiène des mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.
- ▶ Enfiler des gants propres appropriés aux produits utilisés.
- ▶ Vérifier si d'autres ÉPI sont requis avant de débiter le nettoyage et la désinfection (selon le type de produit utilisé). Enfiler ces ÉPI avant les gants.

Pendant le nettoyage et la désinfection

- ▶ Commencer le nettoyage et la désinfection par les surfaces les moins souillées et terminer par les surfaces les plus souillées.
- ▶ Nettoyer préalablement toute souillure, puis désinfecter adéquatement la surface. Le nettoyage permet d'éliminer les souillures qui pourraient inhiber l'action du désinfectant. Si les surfaces sont visiblement propres, il est possible d'effectuer le nettoyage et la désinfection en une seule étape avec un produit détergent-désinfectant.
- ▶ Plier le linge de nettoyage et de désinfection de façon à utiliser toutes les surfaces.
- ▶ Changer le linge de nettoyage et de désinfection dès qu'il est souillé (Groupe Hygiène et salubrité au regard de la lutte aux infections nosocomiales, 2006).
- ▶ Utiliser de nouveaux linges pour chaque local ou équipement à nettoyer et désinfecter.
- ▶ Ne jamais retremper ou essorer un linge dans la solution désinfectante, cela pourrait en diminuer son efficacité.
- ▶ Si un produit détergent-désinfectant est utilisé, celui-ci peut être utilisé une première fois afin de retirer les souillures et être appliqué une seconde fois, à l'aide d'un nouveau linge, afin d'effectuer la désinfection.
- ▶ Si une solution d'eau de Javel ou un autre produit désinfectant n'ayant aucune propriété détergente ou nettoyante est utilisé, nettoyer la surface avec une solution détergente afin d'éliminer les souillures avant de désinfecter (Massicotte, 2009).
- ▶ Pour l'étape de la désinfection, s'assurer que le temps de contact avec la surface à désinfecter et la concentration de la solution utilisée sont respectés selon ce qui est recommandé par le fabricant. Laisser sécher le produit à l'air ambiant, ne pas assécher avec un linge ou du papier.

Après le nettoyage et la désinfection

- ▶ Jeter les linges s'ils sont à usage unique. Pour les linges réutilisables, les mettre dans un sac en évitant de les secouer et les laver selon les procédures habituelles.
- ▶ Retirer l'ÉPI selon les recommandations.

Une procédure pour le retrait de l'ÉPI est aussi disponible sur le site internet de l'ASSTSAS : <http://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Affiches/a70-epi.pdf>, mais elle peut être adaptée selon les modalités locales.

Ordre de retrait lors de précautions additionnelles gouttelettes-contact avec protection oculaire

- ▶ Retirer les gants puis procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Retirer la blouse puis procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Retirer la protection oculaire puis procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Pour terminer, retirer le masque puis procéder à l'hygiène des mains.

Ordre de retrait lors de précautions additionnelles aériennes-contact avec protection oculaire

- ▶ Retirer les gants puis procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Retirer la blouse et procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Retirer la protection oculaire puis procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Pour terminer, retirer l'APR puis effectuer à nouveau l'hygiène des mains.

Fréquence de nettoyage et de désinfection

Le type d'usagers, les précautions additionnelles en place, l'intensité des contacts et le type d'activité et de fonction de l'endroit peuvent influencer la fréquence de nettoyage et de désinfection (MSSS, 2021). Afin d'en connaître davantage sur ce risque ainsi que sur la fréquence de nettoyage et de désinfection selon le contexte, consulter la [directive ministérielle DGILEA-003](#).

Moment pour le nettoyage et la désinfection

Les moments inclus dans cette section sont à titre indicatif. Ces indications générales doivent être interprétées selon l'évaluation de la situation. Il demeure important d'effectuer le nettoyage et la désinfection lorsqu'il y a présence de souillures ou selon l'évaluation de la situation.

ENTRE LES USAGERS

Équipements de soins

- ▶ S'assurer que les produits de nettoyage et de désinfection sont compatibles avec les équipements de soins. Référer aux recommandations du fabricant.
- ▶ Nettoyer et désinfecter les équipements partagés (ex. : stéthoscope, sphygmomanomètre, otoscope, balance pour bébé, etc.) après chaque utilisation, par le travailleur l'ayant utilisé.

Salle d'examen

Nettoyer et désinfecter les surfaces touchées directement par l'utilisateur (ex. : table d'examen), entre chaque usager.

ENTRE LES INTERVENANTS

Équipements de soins/salle d'examen

- ▶ Nettoyer et désinfecter les équipements et surfaces « *high touch* » tels que :
 - ▶ Surfaces pouvant être touchées par les mains telles que les poignées de porte, les interrupteurs et les thermostats.
 - ▶ Bureau, clavier et souris d'ordinateur, lampe, téléphone, écrans tactiles et autres matériels informatiques ou audiovisuels présents;
 - ▶ Table d'examen et son armature, comptoirs;
 - ▶ Lampes d'examen;
 - ▶ Chaises et tout autre mobilier en contact avec les usagers;
 - ▶ Surfaces pouvant être touchées par les mains telles que les poignées de porte, les interrupteurs et les thermostats.

DURANT LES HEURES D'OUVERTURE

Salle d'attente dédiée aux usagers présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19

- ▶ Rendre accessible des lingettes désinfectantes et des instructions aux usagers pour que chacun désinfecte son siège lorsqu'il quitte la salle d'attente.
- ▶ Mettre à disposition des usagers des poubelles pour disposer des lingettes désinfectantes souillées ainsi qu'une solution hydroalcoolique pour effectuer l'hygiène des mains suite à la désinfection de leur siège.

Salles d'attente

- ▶ Procéder au nettoyage et à la désinfection des surfaces fréquemment touchées par les usagers (*high touch*) (ex. : les poignées de porte, les chaises, les tables, les robinets, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier, les toilettes, les écrans tactiles ou autres matériels informatiques ou audiovisuels si présents au moins une fois par jour, selon l'achalandage de la clinique, à une fréquence déterminée et selon le risque de contamination indiqué dans la [directive ministérielle DGILEA-003](#) (ex. : chaque heure, chaque deux heures, deux fois par jour).

À LA FIN DE LA JOURNÉE

Bureau et salle d'examen

1. Enlever les sacs à déchets des poubelles.
2. Enlever les sacs avec les ÉPI souillés, en évitant de les secouer, s'il y a lieu (ex. : blouses lavables).
3. Nettoyer et désinfecter les équipements, les surfaces fréquemment touchées « high touch » et les surfaces non fréquemment touchées « low touch » telles que :
 - ▶ Surfaces pouvant être touchées par les mains telles que les poignées de porte, les interrupteurs et les thermostats;
 - ▶ Table d'examen et son armature, comptoirs, portes extérieures des armoires;
 - ▶ Bureau, clavier et souris d'ordinateur, lampe, téléphone, écrans tactiles et autres matériels informatiques ou audiovisuels présents;
 - ▶ Chaises et tout autre mobilier en contact avec les travailleurs et les usagers;
 - ▶ Plancher.

Salle d'attente

1. Enlever les sacs à déchets des poubelles.
2. Nettoyer et désinfecter les équipements, les surfaces fréquemment touchées « high touch » et les surfaces non fréquemment touchées « low touch » telles que :
 - ▶ Surfaces pouvant être touchées par les mains telles que les poignées de porte, les interrupteurs et les thermostats;
 - ▶ Chaises et tout autre mobilier en contact avec les usagers;
 - ▶ Parois de plexiglas;
 - ▶ Comptoirs;
 - ▶ Matériel informatique (écran tactile) ou autre (télévision).

Salle de pause/repas des TdeS

Procéder au nettoyage et à la désinfection.

Toilette

- ▶ Procéder au nettoyage et à la désinfection.
- ▶ Utiliser du matériel réservé pour l'entretien des salles de bains partagées : lavette, linge et autres.

Plancher

Laver le plancher selon la procédure habituelle. Il n'y a pas de procédure particulière pour le plancher en lien avec la COVID-19.

Références

Alberta Health Services. (2020, 16 décembre). *COVID-19 Public Health Recommendations for Environmental Cleaning of Public Facilities*. <https://www.albertahealthservices.ca/assets/info/ppih/if-ppih-covid-19-environmental-cleaning-public-facilities.pdf>

Agence de santé publique du Canada. (2021, 28 juin). *Prévention et contrôle de la COVID-19 : Lignes directrices provisoires pour les services de soins ambulatoires et de consultation externe*. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/lignes-directrices-provisoires-services-soins-ambulatoires-consultation-externe.html#a12>

British Columbia Ministry of health. (2021, 2 juin). *Environmental cleaning and disinfectants for physicians' offices*. [http://www.bccdc.ca/Health-Professionals-Site/Documents/COVID-19 MOH BCCDC EnvironmentalCleaning.pdf](http://www.bccdc.ca/Health-Professionals-Site/Documents/COVID-19%20MOH%20BCCDC%20EnvironmentalCleaning.pdf)

Centers for disease control and prevention. (2021, 15 juin). *Cleaning and Disinfecting Your Facility*. <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/disinfecting-building-facility.html>

Comité sur les infections nosocomiales du Québec. (2021, 1^{er} juin). *SRAS-CoV-2 - Mesures de prévention et contrôle des infections pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques COVID-19/GMF*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2907-pci-cliniques-covid19>

Gouvernement du Canada. (2021, 18 août). *Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée*.

Gouvernement du Canada. (2021, 4 janvier). *Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19)*. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html>

Groupe Hygiène et salubrité au regard de la lutte aux infections nosocomiales. (2006, mai). *Lignes directrices en hygiène et salubrité*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001210/>

Huot, C., et Comité en santé environnementale COVID-19. (2021, 13 mai). *COVID-19 : Nettoyage de surfaces*. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

Massicotte, R. (2009). *Désinfectants et désinfection en hygiène et salubrité : principes fondamentaux*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000859/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2020). *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec. Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux*. Chapitre 4, p 59 et 61. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-entretien-hygiene.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021a, 7 avril). *Directive sur la fréquence de nettoyage et de désinfection dans un contexte de pandémie de COVID-19*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002968/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021b, 26 août). *Cliniques médicales de première ligne : Modalités à mettre en place et rappels importants*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003132/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021c, 7 septembre). *Hygiène et salubrité dans les milieux de vie RPA, RI et CHSLD*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003145/>

Office of the chief medical officer of health New Brunswick. (2020, 8 avril). *Cleaning and disinfection for COVID-19*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/CDCCOVID.pdf>

Historique des modifications

Version	Date	Modifications
V 3.0	2021-09-29	► Plusieurs ajouts et modifications faits dans l'entièreté du document.

Procédures de nettoyage et de désinfection de l'environnement et des équipements de soins pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques de dépistage COVID-19/GMF

AUTEUR

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

RÉDACTRICES

Josiane Charest, conseillère en soins infirmiers
Chantal Richard, conseillère en soins infirmiers
Suzanne Leroux, conseillère en soins infirmiers
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

SOUS LA COORDINATION

Dominique Grenier, chef d'unité scientifique
Jasmin Villeneuve, chef d'équipe, médecin-conseil
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

AVEC LA COLLABORATION DE

Bruno Dubreuil, coordonnateur des services d'hygiène-salubrité, lingerie et déchets biomédicaux
Hôpital de la Cité-de-la-Santé

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge, agente administrative
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2021)

No de publication : 2970

Institut national
de santé publique

Québec 